

Nombre de membres en exercice: 10	Séance du 28 mai 2025
Présents : 6	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Marc PAUTET, Pierre DE FERAUDY, Christian BERTHIER, Violaine PUJO-ROLLAND, Sylvie JUNG, Jean-Luc VAN-DORPE
Votants: 8	Représentés: Vincent BLANCHARD par Marc PAUTET, Noëlle RAUSCENT par Violaine PUJO-ROLLAND Excuses: Absents: Evelyne BAILLEUX, Richard THOUARD Secrétaire de séance: Sylvie JUNG

Objet: SUBVENTION 2025 - DE 2025 044

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Association du Trinquelin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité fixe le montant de la subvention pour l'exercice 2025 comme suit :

- Association Défense du Trinquelin 100.00 €

Une décision modificative est nécessaire et se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

615221 : - 100.00 €

6548 : + 100.00 €

Objet: VENTE CONCESSION AU CIMETIERE DE CURE - DE 2025 045

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de M.ROUQUETTE et Mme LIPIETZ concernant une demande d'acquisition de concession au cimetière de CURE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à procéder à la vente d'un emplacement au cimetière de CURE dans l'ancien cimetière pour une durée de 50 années au prix de 300.00 €

Objet: REVISION DU TARIF ASSAINISSEMENT - DE 2025 046

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation du tarif du M3 à l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

- Prix du M3 d'assainissement :2.10 € HT le m3
- Prix de l'abonnement :40.00 HT/an

A compter du 1^{er} juillet 2025, applicable au 1^{er} juillet 2026.

Objet: TARIF EAU - DE 2025 047

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter le prix de l'eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

- Prix de l'eau :1.05 € HT le m3
- Prix de l'abonnement :45.00 HT/an

A compter du 1^{er} juillet 2025, applicable au 1^{er} juillet 2026.

Objet: AUTORISATION TRAVAUX DE VOIRIE - DE 2025 048

M. le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux de voirie 2025 concernant l'entretien de la chaussée proposé par Mme BONNOT - CCAVM sur le territoire communal .

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de passer la commande des travaux suivants :

- * **VC n°6 Moulinde Brinjame** : 3391.30 € HT et 4069.56 € TTC pour l'exercice 2025.
- * **Route de Culètre** : 10 102.80 € HT et 12 123.36 € TTC pour l'exercice 2025.

Objet: REGROUPEMENT DES ECOLES USY ST PERE VEZELAY - DE 2025 049

REGROUPEMENT DES ECOLES PRIMAIRES USY- SAINT-PERE ET VEZELAY:

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les nouvelles modalités de fonctionnement de l'école Marie Noël à Usy afin d'éviter la mise en place d'une classe unique par l'Inspection Académique.

- Il est prévu le regroupement des écoles primaires Marie Noël à USY, de Saint-Père et de VEZELAY à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025 afin d'éviter la création de classes uniques.

Cela devrait s'organiser de la façon suivante :

- Les enfants de CP et CE1 du regroupement iront à VEZELAY, les CE2 et une partie des CM1 seront scolarisés à Saint-Père et l'autre partie du CM1 et les CM2 à l'école Marie-Noël à Usy. Des modifications pourront être apportées en fonction des effectifs chaque année afin de préserver au mieux l'équilibre pour chaque structure.